

Article 21 du Règlement

Des voix: Le vote!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal est reporté à 15 heures.

Toujours conformément à cet ordre, du consentement unanime nous déclarons qu'il est 13 heures. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—CRITIQUE DE LA POSITION ADOPTÉE PAR LE CANADA AUX NÉGOCIATIONS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, Jim Bradley, aurait, semble-t-il, déclaré que le gouvernement du Canada s'est enrôlé dans le camp de la pollution de Ronald Reagan en appuyant une soumission américaine qui augmentera les pluies acides. Lors de la réunion qui a eu lieu à Genève la semaine dernière, le Canada ne s'est pas joint à un groupe de pays européens qui réclamaient une réduction de 30 p. 100 de la pollution causée par les émissions produites par les automobiles et les camions. Un chef de file dans la lutte contre la pollution a critiqué hier le gouvernement en disant que la position adoptée par le Canada aux négociations était scandaleuse. «Le Canada a abandonné son rôle de chef de file en vue d'obtenir une véritable réduction des émissions toxiques», a déclaré Michael Perley de la Coalition canadienne sur les pluies acides. Selon lui, «le gouvernement Reagan jugera maintenant que le Canada appuie sa position quant à la nécessité d'effectuer davantage de recherches».

J'exhorte le gouvernement à modifier sa position rétrograde sur cette question très importante.

[Français]

L'ADMINISTRATION**LE SERVICE DE LA DETTE**

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, pour une très rare fois depuis 30 ans, les recettes du gouvernement dépasseront de près de 3 milliards de dollars les revenus du gouvernement, si on fait exclusion des dépenses d'intérêts. Notre administration conservatrice paie ses dépenses d'opérations. Parce que les libéraux, assistés par les socialistes, ont endetté le pays, nous sommes quand même obligés d'emprunter. Cela, c'est pour payer les intérêts sur la dette de près de 300 milliards de dollars qui a été accumulée par les socialistes et les libéraux.

Monsieur le Président, depuis six jours, ces mêmes individus de l'opposition argumentent contre notre projet de loi concernant l'emprunt des sommes qui nous manquent pour payer les intérêts de leur dette. Comment se fait-il qu'un ancien banquier comme le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) soit contre le paiement des intérêts, monsieur le Président? Si cette loi ne passe pas, qui paiera les intérêts du gouvernement du Canada?

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**LE MONOPOLE ACCORDÉ POUR LA VENTE DE L'AZT**

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la société multinationale Burroughs Wellcome a obtenu le contrôle exclusif de l'AZT, le seul médicament reconnu efficace pour apaiser les souffrances des victimes du SIDA. Même si elle ne détient pas de brevet et si elle ne possède pas de connaissances spéciales à ce sujet, Burroughs a maintenant obtenu la garantie légale qu'aucune autre entreprise ne pourra fabriquer ou vendre de l'AZT.

Après avoir accepté d'effectuer 18 mois d'études cliniques au Canada, Burroughs est revenue sur sa décision et a donné comme ultimatum au gouvernement de faire payer près de 1 000 \$ par mois aux malades et d'autoriser la vente de l'AZT sur ordonnance, sans quoi les approvisionnements cesseront. Au lieu de demander au Conseil d'examen du prix des médicaments de trancher, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a cédé en accordant un avis de conformité restreint à la société.

Celle-ci s'assure de conserver le monopole de l'AZT en limitant et en retardant davantage les recherches sur son utilité pour traiter les sidatiques. Les Canadiens ne croient pas que l'on puisse mettre sur un pied d'égalité le profit du secteur privé et la responsabilité du secteur public lorsqu'il s'agit de la santé. Le comportement de Burroughs nous rappelle que nous devons être constamment sur nos gardes malgré l'affirmation maintes fois répétée du gouvernement . . .